

● (1422)

LA PERSONNE À L'ORIGINE DE L'AUTORISATION DU
CAMBRIOLAGE AU PARTI QUÉBÉCOIS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre d'être capable de faire passer en douce une déclaration préparée à l'avance dans les délibérations de la Chambre, comme il l'a fait l'autre jour. Il serait peut-être bon de rappeler la situation inhabituelle où le ministre s'est trouvé l'autre jour en présentant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est pour empêcher qu'on fasse la lumière sur cette affaire que les députés d'en face cherchent à couvrir de leurs cris les questions des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre a avoué que cela faisait une semaine qu'il était au courant lorsqu'il a porté ces faits à l'attention du Parlement et il l'a fait de manière à ne pas avoir à répondre aux questions de la Chambre. Étant donné que cela fait maintenant plus d'une semaine que le ministre est au courant, je suppose qu'après avoir eu connaissance de ces activités illégales, il a mené sa propre enquête. Dans ce cas, peut-il nous dire qui a autorisé le cambriolage touchant les dossiers et les documents du Parti Québécois et quelle raison la personne responsable a-t-elle invoquée pour avoir autorisé ce cambriolage?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je le répète, ce sont seulement de vagues renseignements au sujet de cette affaire qui m'avaient été donnés le vendredi précédent. J'ai donc jugé qu'il était de mon devoir d'essayer d'obtenir des faits plus précis avant de faire une déclaration. J'ai bel et bien mis la Chambre au courant de l'affaire dès que j'ai pu, après avoir eu l'occasion de parler à certaines personnes qui y sont impliquées. J'ai également pu en discuter avec les deux solliciteurs généraux qui m'ont précédé; ceux-ci m'ont déclaré sans ambages ne jamais avoir eu vent des agissements en question. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le commissaire de la GRC ainsi qu'avec le directeur général du service de sécurité en personne pour m'assurer que l'on en avait discuté aux échelons supérieurs de ce service, c'est-à-dire au niveau de la direction générale.

M. Clark: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a prétendu que l'on avait discuté de cette affaire aux échelons supérieurs. Quand au juste? Ce que je veux savoir, c'est qui a donné le feu vert. Le ministre peut-il répondre à cette toute petite question?

Questions orales

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je pense l'avoir dit dans la réponse que je viens de donner. Il est certain que l'on en a discuté aux échelons supérieurs du service de sécurité . . .

Une voix: Qui a donné l'autorisation?

M. Fox: . . . et le directeur général de ce service avait été mis au courant de l'opération au préalable.

M. Hees: Qui a donné le feu vert?

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—DEMANDE
D'INSTITUTION D'UN COMITÉ D'ENQUÊTE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, il va falloir étudier cette question plus à fond pour savoir qui a autorisé le directeur général à agir ainsi et dans quelle mesure le gouvernement du Canada était en cause ou a directement ou indirectement donné des ordres à cette fin. La plus grande confusion semble régner. L'ancien ministre a dit qu'il aurait pu être avisé, mais qu'il n'en était pas réellement certain et le ministre aurait dit—je dis bien, aurait dit—qu'il y aurait lieu de conclure que la GRC lui a menti. Étant donné que nous avons soulevé cette fort importante question de responsabilité ministérielle et que le ministre lui-même a porté atteinte à la réputation de la GRC, j'aimerais qu'il nous dise s'il est disposé à recommander à ses collègues qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit chargé d'étudier tous les aspects de la question des activités illicites de la part des services de sécurité, y compris la part prise par les ministres responsables ou hauts fonctionnaires du Conseil privé ou tout au moins ce qu'ils en savent?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer sous silence les prémisses de la question du chef de l'opposition. Le ministre actuel de la Consommation et des Corporations m'a affirmé catégoriquement et sans ambages ce matin qu'il n'avait en aucune manière été mis au courant et qu'il ne savait rien de l'acte en question concernant les dossiers du Parti Québécois. En outre, je n'ai jamais dit que la Gendarmerie royale m'avait menti ni porté atteinte à la réputation de la GRC.

● (1427)

Des voix: Bravo!

M. Fox: Quand on examine les débats depuis quelques mois, on a tôt fait de se rendre compte qui a fait des allégations injustes à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est honteux!